

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

Nombre de Conseillers

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	12
Absents :	3
Exclus :	0

Date de convocation :
26 novembre 2015

Date d'affichage :
26 novembre 2015

OBJET :
PROJET DÉPARTEMENTAL DE
COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

Reçu par dématérialisation
en sous-préfecture de
Guingamp, le

EXTRAIT DU REGISTRE - 8 DEC. 2015
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANRODEC

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 3 décembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LE GOUX Jean-Pierre, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. LE GOUX Jean Pierre, JOURDEN Jean-Yves, LE DANTEC Rémi, STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, DARTAILLI Emmanuel, DIRIDOLLOU Christiane, GEORGELIN Anne-Marie, LEFORT Anne, JAFFRO Marie-Laure, LE GUENNIU Michel, BARON Joseph, BRIAND LEFRANCOIS Aline

ABSENTS : LARVOR Dominique, THORAVAL-GRONFIER Estelle, GENTY Franck.

Madame STEUNOU-ROQUINARC'H Solène a été nommée secrétaire.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la carte intercommunale proposée par le Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet pour notre territoire, à savoir le regroupement de la Communauté de Communes Le Leff Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Lanvollon-Plouha.

Le Conseil municipal souligne la cohérence des 2 territoires en matière fiscale (niveau de taux d'imposition et potentiel fiscal) et socio-économique ; ce sont deux territoires qui exercent les mêmes compétences et certaines compétences déjà en commun. Ce nouveau territoire permettra une complémentarité des équipements.

Le Conseil Municipal reconnaît une dimension raisonnable du nouveau territoire, des élus qui se connaissent, un territoire prêt à fonctionner sans grande modification. Contrairement aux intercommunalités riveraines, ce territoire permet de maintenir une proximité avec les citoyens.

La dimension compacte assure une population supérieure à 30 000 habitants, ce qui permet de siéger à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAV).

Ce territoire supérieur à 30 000 habitants pourra s'adapter aux évolutions futures à définir, notamment potentiellement vers le Pays de Guingamp.

Fait et délibéré à LANRODEC, les jours, mois et an susdits.
Le Maire, Jean Pierre LE GOUX.

